

## OFFRE DE FORMATION

### 1. OBJECTIF

**Nom Organisme : Cristal's**

**Le numéro de déclaration d'activités : 95973077197**

**Le numéro de SIRET : 812 704 963 000 14**

**Intitulé complet de l'action : Accompagnement à la Validation d'Acquis d'Expérience**

Certification :

**Résultats attendus de la formation :**

Domaine(s) de formation : tout diplôme de l'éducation National et Ministère des Affaires Social et Sanitaires

Éligible au CPF :oui

Code CPF :

**Objectifs de la formation :** Accompagnement individualisé pour la préparation à la validation de l'expérience : rédaction du dossier de demande avec la description des différentes activités du candidat. Préparation à l'entretien avec le jury.

**Programme de formation :**

#### 1. 1ère étape : la recevabilité.

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions définies par la loi L'inscription de la certification visée au RNCP Votre année d'expérience en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification. A la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non- recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut refus. La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale.

#### 2. 2ème étape : rédaction du livret 2, préparation à la mise en situation.

Une fois l'avis de recevabilité obtenu, vous devez demander et préparer la validation par le jury.

Cette validation est basée sur l'examen du dossier de validation que vous aurez rédigé.

Ce dossier va permettre au jury d'évaluer si vous avez acquis.

Les compétences requises par la certification. Pour compléter l'examen de ce dossier, le jury peut vous convoquer à un entretien et, pour certaines certifications, proposer une mise en situation professionnelle réelle reconstituée.

#### 3. L'épreuve de validation :

L'évaluation des compétences peut faire l'objet d'un entretien devant le jury, à l'initiative du candidat.

Ou du certificateur. Le jury, constitué notamment de professionnels, évalue les compétences professionnelles du candidat au regard de la certification visée.

En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans pour les diplômes universitaires pour lesquelles les unités d'enseignement sont acquises à vie) pour valider la partie manquante en suivant les préconisations du jury (formation ou expérience complémentaire....)

**URL de la formation:** ([www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)).

## 2. ADMISSION

**Niveau d'entrée :** néant

**Conditions requises :** Expérience professionnelle requise 1an minimum en lien avec le diplôme visé. Recevabilité acquise du certificateur (livret 1). Compétences français écrite (savoir de base). Savoir de base dans l'utilisation d'un traitement de texte (Word, Open office). Cette certification peut-être un diplôme, un titre ou un Certificat de qualification professionnelle, et doit être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Modalités d'admission :

Modalités d'évaluation :

## SESSION

### 1. DATES, RYTHME, DURÉE

**Date prévisionnelle de début :**

**Date prévisionnelle de fin :**

**Date de péremption :**

Entrée et sortie permanente : NON

Organisation des cours :  Horaires à la carte  
 Rythme continue  
 Formation ouverte et à distance  
 Rythme en alternance  
 Entrée sortie permanente

Dates d'info et d'inscription :

**Durée maximale totale :**

Durée en centre :

Durée en entreprise :

Commentaire sur la durée, l'organisation des cours : L'accompagnement se déroule sur des séances de 3 heures jusqu'à une durée totale de 24 heures. Cette durée est évaluée et modulée en fonction de votre profil (repérage des compétences, aide à la rédaction du dossier de validation, aide à la préparation de la mise en situation et de l'entretien.

Modalités de l'alternance : Non

Commentaire sur les modalités pédagogiques : L'accompagnement est une aide méthodologique proposée au candidat à la VAE pour constituer son dossier auprès du certificateur, pour préparer l'entretien avec le jury et éventuellement, la mise en situation professionnelle

- L'accompagnement se fait en plusieurs étapes :
  1. Un retour sur le parcours du candidat : il lui est demandé faire un inventaire de ses expériences salariées, non-salariées et bénévoles. Il choisit avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme du titre visé.
  2. Un entretien d'analyse descriptive des activités du candidat : les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter ; avec une précision suffisante, le contexte de ses activités et des procédures qu'il a mises en œuvre.
  3. Une assistance à la description écrite des activités du candidat : celui-ci présente par écrit dans son dossier les activités qu'il a décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur lui permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (mail, fax, etc.....)
  4. Une préparation de l'entretien avec le jury : L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au candidat au regard de son expérience. Il le prépare à la présentation orale de son expérience ; et/ou le cas échéant, une préparation à une mise en situation professionnelle :
  5. L'accompagnateur présente au candidat les conditions de cette mise en situation professionnelle notamment les moyens matériels qui seront mis à sa disposition ainsi que les critères D'évaluation.

## 2. PUBLICS FINANCEMENTS

**Public visé :**

- Tous publics
- Salarié
- Handicapé
- Cadres d'entreprise
- Professions libérales
- CPF
- Artisans
- Demandeurs de longue durée
- Bénéficiaires du RSA
- En contrat d'apprentissage
- Jeunes de moins de 26 ans

Commentaire publics :

Commentaires sur la session :

**Nombre de places :**

Nombre de places minimum :

Demandeurs d'emploi :

Rémunération des stagiaires :  Agrément État  
 Agrément Région

Prise en charge des frais de formation :  POLE EMPLOI



- CONSEIL REGIONAL
- OPCA
- OPCO
- Autres:

### 3. MESURES, CONTRATS

Mesures régionales :

- PRFP
- SOUS MAIN DE JUSTICE
- APPRENTISSAGE
- CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
- DIF / CPF (A ajouter)
- CPF de transition
- AIF

Programme de formation :

- AUCUN
- PGM CONSEIL REGIONAL
- PGM CONSEIL GENERAL
- PGM POLE EMPLOI
- PGM RSMA
- PGM CCI ILES DE GUADELOUPE
- PGM CMARG
- PGM DIECCTE
- PGM DAAF GUADELOUPE
- PGM DJSCS
- PGM LADOM

### 4. Lieux de formation :

**Nom du Site : Cristal's**

**Adresse : 92 rue Gratien Candace cité Chaulet**

**Code postal : 97123**

**Mail : [cristals97100@gmail.com](mailto:cristals97100@gmail.com)**

**Site : [www.cristalsformation.com](http://www.cristalsformation.com)**

### 5. Contact

**Nom : EREMBERT**

**Prénom : Renée-Marie**

**Mail : [cristals97100@gmail.com](mailto:cristals97100@gmail.com)**

**Téléphone :**

*Rmq : Les champs bleus sont des champs obligatoires*